

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**

L'An DEUX MILLE VINGT QUATRE, le VINGT ET UN FEVRIER à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes de Fransures sous la présidence de Monsieur Alain DOVERGNE

● Étaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames DOUAY Sonia, MENARD Sergine, BERTOUX Julia, RAMON Marie-Gabrielle, PREVOST Anne-Marie, MARCEL Marie-Hélène

Messieurs DURAND Pierre, LECOINTE Jean-Noël, COTTARD Yves, CAPELLE Hubert, BOUCHER Michel, CHARLES Gilles, LAVOINE Nicolas, DOVERGNE Alain, WALLET Joël, SURHOMME Alain, BEAUMONT Joël, LEVASSEUR Roger, CARON Hubert, VERONT Fabrice, DEPRET Patrick, DUTILLEUX Olivier, DARCIS Philippe, LESCUREUX André, DAMAY Jean-Michel, CHANTRELLE Brice, HEYMAN Christophe, MOURIER Francis, LAMOTTE Dominique, NOCHEZ Didier, MEGLINKY Philippe, WABLE Vincent, VAN DE VELDE Michel, MIANNE Michel, LEROY Jean-Maurice, DELANAUD Stéphane, de CAFFARELLI Christian, JUBERT Patrick, SZYROKI Jacky, CLEMENT Dominique, LECONTE Yves-Robert

● Disposaient d'un pouvoir :

M. DURAND Pierre de Mme PATRICE-BOURDELLE Christine, M. DOVERGNE Alain de M. VIOLLETTE Paul, M. CAPPELLE Hubert de Mme ATTAGNANT Hélène, M. BOUCHER Michel de MAROTTE Philippe, M. LEVASSEUR Roger de M. VAN OOTEGHEM J. Michel, M. COTTARD Yves de M. DESROUSSEAUX Éric, M. NOCHEZ Didier de Mme COLOMBEL Aurélie, M. MEGLINKY Philippe de M. PARENTY Vincent

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames PATRICE-BOURDELLE Christine, ROSE Maryse-Corinne, ATTAGNANT Hélène, PERONNET Fabienne, BLIN Monique, RIHET Anne, COLOMBEL Aurélie, GAUDECHON LAMOUREUX Mélodie, RIQUIER Ludivine, DEMORSY Roselyne

Messieurs BLIN Nicolas, VIOLLETTE Paul, MAROTTE Philippe, VAN OOTEGHEM J. Michel, TEN Franck, HOLLINGUE Rémy, BOQUET Cédric, TOURNIQUET Gautier, PARENTY Vincent, LOGEART Johan, GAWLIK Jérémy, DESROUSSEAUX Éric, BERTHE Pascal, BENONY Miguel

Nombre de membres  
du Conseil Communautaire

Titulaires : 67

Membres présents : 41

· dont suppléé :

Membres représentés : 8

Votants : 49

Date de la convocation  
15 février 2024

Secrétaire de séance :  
Julia BERTOUX

**OBJET : Convention de partenariat Initiative Somme France Active Picardie 2024**

**Rapport de M. Alain SURHOMME, Vice-Président Développement économique Tourisme**

Vu l'avis de la commission Développement économique réunie le 1<sup>er</sup> février 2024,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 05 février 2024,

Vu la Charte d'engagement entre la Région Hauts de France et la CCALN faisant état d'une volonté commune d'œuvrer en matière de développement économique de façon conjointe sur le territoire de la CCALN, en s'appuyant sur les axes du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) ; Rappelant que cette charte permet le financement légal des opérateurs de la création d'entreprises par les EPCI (dont Initiative Somme France Active Picardie),

Compte-tenu de l'intervention d'Initiative Somme France Active Picardie sur le territoire de la CCALN et de ses actions en termes d'accompagnement (informations, conseils, financements : prêt à taux zéro et garanties bancaires) du tissu économique (commercial, artisanal ou de service, économie sociale et solidaire) de proximité, Vu les dispositions de la convention de partenariat entre Initiative Somme France Active Picardie et la CCALN ci-annexée,

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :**

- Entérine la convention entre la CCALN et Initiative Somme France Active Picardie 2024 ci-annexée,
- Autorise le Président et le Vice-Président Développement économique Tourisme à signer la convention et tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 26/02/2024

Affiché le 22/02/2024



Fait et délibéré, le 21 février 2024  
à Fransures  
Le Président,  
Alain DOVERGNE

## Convention de Partenariat entre Initiative Somme France Active Picardie et La Communauté de Communes Avre Luce Noye

### Préambule

Initiative Somme France Active Picardie a pour objet de favoriser le développement de la création-reprise d'entreprises dans l'ensemble du département de la Somme, par une offre d'accompagnement technique et financier proposée aux porteurs de projet d'entreprises et entreprises de moins de trois ans.

La Communauté de Communes Avre Luce Noye a comme compétence, la compétence économique ; dans ce cadre elle accompagne sur son territoire les entreprises implantées et les porteurs de projet désireux d'y développer leur activité.

A partir de ce constat de valeurs et d'objectifs communs, il est convenu ce qui suit entre :

**Initiative Somme France Active Picardie**, association loi 1901, 49 Boulevard Alsace Lorraine-80000- Amiens, représentée par son Président Xavier CAPRON.

Et

**La Communauté de Communes Avre Luce Noye**, Zone d'activité route de Boves à Ailly sur Noye, représentée par son Président Alain DOVERGNE.

### Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités du partenariat relatives à l'accompagnement des porteurs de projet qui souhaitent créer, reprendre ou développer une activité économique, y compris les activités relevant de l'ESS, sur le territoire de la Communauté de Communes Avre Luce Noye à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## Article 2 : Les engagements de l'association Initiative Somme France Active Picardie

Afin d'apporter un service de qualité auprès des porteurs de projet du territoire, l'association s'engage à :

- Désigner un interlocuteur référent pour le territoire parmi les conseillers salariés de l'association.
- Établir annuellement un calendrier de présence sur le territoire de Communauté de Communes Avre Luce Noye. Le calendrier sera établi sur la base de deux demi-journées de permanence par mois sur le territoire. Le calendrier sera établi de façon concertée avec le service économique de la Communauté de Communes Avre Luce Noye. Le calendrier comportera des temps dédiés à des rendez-vous individuels ou à des temps d'informations collectives. Les lieux de présence seront déterminés en concertation avec le service de la Communauté de Communes Avre Luce Noye.
- Informer les porteurs de projet créateurs, repreneurs, dirigeants de TPE, PME, dans leur parcours de création ou reprise d'entreprises, accompagner financièrement les projets par la mobilisation des outils de financements dont l'association assure la gestion directe tels que le prêt d'honneur et tout autre outil de financement dont l'association pourrait assurer la gestion directe ou dans le cadre d'une délégation; assurer l'intermédiation bancaire; mobiliser les outils de garantie et plus généralement aider à la constitution des dossiers en vue de leurs présentations auprès des financeurs publics ou privés qui pourraient accompagner le projet et permettre sa réalisation.
- Mobiliser les acteurs économiques du territoire notamment dans les comités de prêts,
- S'impliquer dans les groupes de travail à la demande du territoire sur les sujets en lien avec la création, la reprise ou le développement du tissu économique de proximité.
- Participer aux actions conduites par la Communauté de Communes Avre Luce Noye ou/et organiser avec la Communauté de Communes Avre Luce Noye un temps d'information avec pour finalité le développement de la dynamique entrepreneuriale sur le territoire.
- Relayer les actions relevant du développement économique local portées par la Communauté de Communes Avre Luce Noye et proposer un outil de

communication (type flyer en format dématérialisé) avec mention du logo des deux signataires pour une large diffusion sur l'ensemble du territoire d'intervention.

### **Article 3 : Accompagner les Structures de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)**

Initiative Somme France Active Picardie mobilise des dispositifs de financement destinés aux structures de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS).

L'économie sociale et solidaire est composée du tissu associatif employeurs présents dans le domaine de la culture, du sport, du tourisme...et des entreprises de l'insertion ou engagées dans des actions de développement durable, transition écologique, ou toute évolution sociétale tel que les tiers lieux, le développement de circuits courts...

Pour accompagner le développement de ces structures, l'association Initiative Somme France Active Picardie est porteuse de différents outils d'accompagnement qui peuvent être mobilisés à tout stade de vie de ces structures :

- Pour accompagner la création de nouvelles structures employeuses : le FIDESS, une subvention qui peut prendre en charge jusqu'à 70% du coût d'une étude de faisabilité
- Pour accompagner les projets d'investissements : la mobilisation d'outils de garantie bancaire qui facilitent et sécurisent le financement des projets qui ont recours à de l'endettement bancaire
- Pour consolider la structuration financière des structures, couvrir le besoin en fonds de roulement : des interventions en quasi-fonds propres (apport associatif à taux zéro ou prêt participatif)
- Pour pallier à des difficultés de trésorerie court terme : avance remboursable DASESS à taux zéro
- Pour financer des besoins d'accompagnement en ingénierie afin de réétudier le modèle économique et financier de structures qui rencontrent des difficultés économiques avérées : des subventions sur crédits d'ingénierie DASESS

#### **Article 4 : Les engagements de la Communauté de Communes Avre Luce Noye**

Pour permettre la réalisation des actions, la Communauté de Communes Avre Luce Noye s'engage à :

- Mettre à disposition de l'association un bureau et des moyens permettant l'accueil et l'accompagnement des porteurs de projet.
- Elaborer et diffuser des outils de communication qui permettront de rendre visible le partenariat auprès des habitants et porteurs de projet du territoire.
- Orienter les porteurs de projet identifiés par les interlocuteurs de la Communauté de Communes vers le référent Initiative Somme France Active Picardie.
- Associer le référent Initiative Somme France Active Picardie aux projets d'implantation, ouvertures de commerce, services de santé portés par la collectivité ou l'un des membres de la collectivité.
- Associer Initiative Somme France Active Picardie à l'organisation d'actions visant à promouvoir l'entrepreneuriat local.
- Informer Initiative Somme France Active Picardie des dispositifs d'aides mis en place par la collectivité à destination des porteurs de projet ou entreprises du territoire.
- Associer Initiative Somme France Active Picardie aux groupes de travail dont l'objet serait la mise en place d'outils d'accompagnement en direction du tissu économique local.

#### **Article 5 : Evaluation**

Chaque année Initiative Somme France Active Picardie présentera un bilan qualitatif et quantitatif des actions réalisées sur le territoire. Cette présentation aura pour finalité d'évaluer les réalisations de l'année écoulée, de prévoir le programme d'interventions pour l'année à venir et d'étudier conjointement des propositions d'évolutions tant dans les actions d'accompagnement que dans l'organisation générale.

#### **Article 6 : Financement**

En contrepartie des actions conduites par Initiative Somme France Active Picardie sur le territoire de la Communauté de Communes Avre Luce Noye, il est convenu que Communauté de Communes Avre Luce Noye apporte une contribution financière annuelle calculée sur la base de 50 cts d'euros par habitant sur la base du recensement INSEE au 1<sup>er</sup> janvier de l'année concernée. Cette contribution prendra la forme d'une adhésion à Initiative Somme France Active Picardie.

### Article 7 : Durée de la convention, condition de modification et résiliation

La présente convention est d'une durée de 1 an  
La convention prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

### Article 8 : zone d'exécution

La présente convention a vocation à s'appliquer sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Avre Luce Noye.  
En cas de modification du périmètre de la Communauté de Communes, la présente convention s'appliquera au nouveau zonage.

### Article 9 : Modification

Pendant la période couverte, toute modification se fera par un avenant signé des deux parties.

### Article 10 : Juridiction compétente

En cas de litige sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable. En cas de désaccord persistant, le litige sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal Administratif d'Amiens.

Fait à Ailly sur Noye, le 21/02/2024  
En deux exemplaires

**Pour la Communauté de Communes  
Avre Luce Noye  
Le Président  
Alain DOVERGNE**



**Pour Initiative Somme  
France Active Picardie  
Le Président  
Xavier CAPRON**